

Le Conseil d'État ne veut plus rien entendre

Surdit  aux revendications du personnel ou d sir de d cider sans entrave de l'avenir du canton? Une chose est s re, le Conseil d' tat n' coute plus les revendications et les prises de position du personnel.

On pourra bient t dresser un inventaire   la Pr vert du nombre de fois o  le Conseil d' tat, r cemment, a d cid  de se passer de l'avis du personnel. Le dernier fait en date concerne la Caisse de pr voyance.

Dans le cadre de la modification de la loi sur la Caisse de pr voyance du personnel de l' tat concernant le syst me d' lection des membres du comit , la FEDE a pris position pour signifier son d saccord de fond et pour faire des propositions d'am lioration. Mais le Conseil d' tat n'a rien retenu des propositions et a d cid  d'aller de l'avant, en transmettant son projet au Grand Conseil.

Ne pas  tre  coute comme partenaire social est bien s r aga ant, mais ne pas  tre entendu comme cogestionnaire de la Caisse de pr voyance est tout simplement inacceptable. Il faut aussi noter que, dans ce dossier, le Conseil d' tat est rest  sourd au d saccord du Parti socialiste, du Centre Gauche-PCS et du SSP.

En g n ral, avec un cogestionnaire, on n gocie. Mais, une fois de plus, le gouvernement veut passer en force. Alors, nous reposons la question: surdit  aux revendications du personnel ou d sir de d cider sans entrave?

Peut- tre que le partenariat social a simplement disparu du lexique du Conseil

d' tat depuis le d but de la l gislation. Et nous soup onnons que ce n'est pas pour faire violence au personnel, mais plus certainement parce qu'il para t plus facile au gouvernement d'agir sans prendre en consid ration les avis contraires. Plus rapide, plus efficace, semble penser le Conseil d' tat. D l t re, pense-t-on du c t  des associations de personnel. Le Conseil d' tat agit comme s'il pouvait se passer de l'avis de son personnel.

Nous n'avons pas non plus  t  entendus sur la campagne de communication absurde mettant en sc ne une vache dans les bureaux de l'administration – et nous tenons   pr ciser ici que nous n'avons jamais, contrairement   ce que laisse entendre la cheffe du SPO dans l'interview de *La Libert *, cautionn  ou soutenu cette campagne; les cantonniers ne sont pas entendus dans leurs revendications; dans le dossier des primes au m rite, le Conseil d' tat persiste alors m me que les associations ont manifest  leur d saccord, que l'Universit  refuse simplement de les appliquer, que l'HFR les juge inadapt es et que le Service de pont et chauss es, ne sachant qu'en faire,   d cider de proc der par tirage au sort.

Le Conseil d' tat prend beaucoup de d cisions qui divisent et provoquent une perte de confiance au sein des partenaires et du personnel – c'est criant dans le dossier des primes au m rite – alors qu'il a fait de la coh sion sociale l'un des axes strat giques de son programme gouvernemental. Le Conseil d' tat s'est empress  de l giferer pour introduire le syst me des primes. A l'inverse on ne voit rien venir concernant la mise en place et la protection des « whistleblower » qui signaleraient des dysfonctionnements constat s dans l'exercice de leur fonction. Rien de concret non plus pour am liorer

l'organisation de la santé et sécurité alors même qu'une ordonnance fixait un délai à fin 2017 pour améliorer la coordination des deux commissions en charge de la protection de la santé du personnel.

Il y a d'ailleurs un vrai paradoxe dans cette situation. Le développement durable apparaît page après page dans le Programme gouvernemental. «Pour se projeter dans le monde de demain, peut-on lire, le Conseil d'État construit son action sur les trois piliers fondamentaux du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement. Déclinés à la mode fribourgeoise, ces trois piliers forment les axes stratégiques de la législature.»

Dans ce programme, le Conseil d'État fait aussi référence aux Objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU. Le 16^e de ces objectifs consiste à «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable». Dans ses réflexions, le Conseil d'État semble avoir oublié de lire l'article 16.7: «Faire en sorte que le

dynamisme, l'ouverture, **la participation et la représentation à tous les niveaux** caractérisent la prise de décisions.»

Refuser le partenariat social, c'est, de fait, s'opposer à toute vision de développement durable... pour retourner à grand pas dans l'ambiance politique des années 60.

Un personnel heureux est certainement un personnel entendu, plutôt qu'un personnel dont une partie reçoit une prime en fin d'année sans que l'on sache vraiment pourquoi et comment.

Il est temps pour le personnel de s'interroger: veut-il vraiment se contenter de la qualité d'écoute que lui offre actuellement son employeur?